



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES FORÊTS

DIX-HUITIÈME SESSION

Rome (Italie), 13 - 16 mars 2007

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Introduction: La gestion durable des forêts – L'évolution du concept

1. Il y a vingt ans, le concept de développement durable a mobilisé l'attention et l'acceptation générales au moment de la diffusion du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (connu sous le nom de « Rapport Brundtland », 1987).
2. Il y a quinze ans, le concept de la gestion durable des forêts a été établi dans les « *Principes relatifs aux forêts* », adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992.
3. Il y a dix ans, on est parvenu à un consensus international sur les mesures que les pays devaient prendre pour arriver à une gestion durable des forêts lorsque le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) est convenu de propositions d'action, notamment la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux, des critères et indicateurs et des évaluations des ressources forestières.
4. La vaste portée et le concept de la gestion durable des forêts sont généralement admis et, à l'heure actuelle, l'accent est mis sur la façon de procéder pour mettre en œuvre et réaliser cet objectif. Lors des débats qui se sont déroulés ces dernières années au sein des Commissions régionales des forêts de la FAO, du Comité des forêts de la FAO et d'autres enceintes, l'importance de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts a été mise en relief.
5. Au fil des années, le concept de la gestion durable des forêts a évolué, et diverses initiatives visant à favoriser sa mise en œuvre ont été prises, notamment les forêts modèles, les mécanismes de marché et en particulier les programmes de certification. En 2004, une étape importante a été franchie lorsque sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts ont été reconnus par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), contribuant à l'accord sur les objectifs forestiers mondiaux en 2006.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

6. Bien qu'ils ne soient pas explicitement définis comme des objectifs de gestion des forêts, les éléments thématiques ont souvent servi de cadre pour définir et suivre les progrès faits en matière de gestion durable des forêts. En outre, la gestion durable des forêts est étroitement liée à l'approche écosystémique et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

7. La *Situation des forêts du monde* (SOFO 2007) donne un aperçu des progrès faits en matière de gestion durable des forêts dans toutes les grandes régions du monde. La présente Note du Secrétariat complète la *Situation des forêts du monde 2007* et vise à fournir une base pour les débats qui auront lieu lors de la dix-huitième session du Comité des forêts en mars 2007 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts ».

8. Le Comité des forêts est invité à donner des indications sur les outils et mécanismes qui favorisent la concrétisation du concept et les modalités selon lesquelles les pays et la FAO pourraient mettre davantage l'accent sur les aspects intersectoriels des forêts, en particulier la pauvreté, les moyens d'existence en milieu rural, l'économie et la gestion des terres.

Considérations relatives à la mise en oeuvre et retour d'informations

9. Le concept de la gestion durable de forêts est une réussite du point de vue politique parce qu'il constitue une optique souple des forêts en mesure d'englober un éventail ambitieux d'objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Cependant, il est malaisé d'évaluer les progrès réalisés et de fournir un retour d'informations approprié aux décideurs en ce qui concerne les incidences, les résultats et les expériences aux niveaux opérationnels.

10. En ce qui concerne la mise en oeuvre sur place, il faut tenir compte des priorités très différentes des parties prenantes. Il est inévitable que les optiques et les solutions retenues soient très différentes, car elles sont fonction du rôle effectif et potentiel que jouent les forêts dans le développement général, et ce, dans le contexte local. Des outils et mécanismes qui a) facilitent les liens entre les objectifs généraux et la mise en oeuvre locale et b) incorporent les objectifs relatifs aux forêts dans les aspirations au développement en général sont en cours de mise au point.

11. C'est pourquoi on a besoin d'un retour d'informations au sujet de la mise en oeuvre locale. Ce retour d'informations doit être fondé sur le suivi et la communication de données ayant trait aux aspects sociaux, environnementaux, économiques et institutionnels, tout en reflétant la grande diversité des réalités locales. Le retour systématique d'informations jusqu'aux décideurs est une condition préalable du renforcement du rôle de la gestion durable des forêts dans le développement durable.

Quelques outils et mécanismes

12. Les pays et d'autres partenaires utilisent de plus en plus des outils et mécanismes très divers pour aider à améliorer la gestion des forêts et suivre les progrès. Il s'agit notamment des programmes forestiers nationaux, des directives pour la gestion, des bonnes pratiques, des critères et indicateurs, des normes pour la certification, des études de cas dans le cadre de la recherche de l'excellence, des forêts modèles, ainsi que des évaluations des forêts nationales et mondiales. À partir de toutes ces possibilités, les éléments suivants ont été réunis dans le présent document car ils représentent des domaines dans lesquels il est considéré comme particulièrement utile de disposer d'indications du Comité des forêts.

Directives issues des diverses parties prenantes

13. La FAO élabore des directives depuis longtemps¹ pour aider à renforcer les capacités, sensibiliser et mettre en commun les connaissances relatives aux questions de gestion des forêts. Actuellement, la FAO facilite l'élaboration de directives volontaires sur les forêts de plantation et la maîtrise des incendies, par l'intermédiaire de processus auxquels sont associées de multiples parties prenantes. Celles-ci décrivent des principes directeurs volontaires et des actions qui peuvent aider à orienter les politiques et pratiques vers des approches plus holistiques et transversales. Elles peuvent être utilisées par les décideurs en matière de forêts et d'utilisation des terres, les planificateurs et les hauts responsables, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

14. Outre les consultations des parties prenantes, les Commissions régionales des forêts se sont penchées sur les projets de directives et le processus d'établissement de celles-ci. L'approche faisant appel à des parties prenantes multiples facilite la mise en place de vastes partenariats pour leur élaboration. Le Comité des forêts est invité à donner des orientations sur la poursuite du processus et de la mise en œuvre des directives sur les forêts. Les projets de directives pourront être consultés en janvier 2007 sur le site web de la FAO.

Programmes forestiers nationaux

15. De nombreux pays oeuvrent à l'établissement d'une vision et de priorités nationales pour le secteur forestier, au renforcement des capacités institutionnelles nationales, à la mise en application des accords internationaux et au renforcement de la participation des parties prenantes à la prise de décisions, activités qui s'insèrent dans le cadre d'un programme forestier national.

16. Ces processus sont en cours dans plus de 130 pays. Ils s'appuient sur les principes fondamentaux convenus en 1997 par le GIF, notamment la souveraineté nationale et l'autorité des pays, la collaboration intersectorielle, la participation et le partenariat. Cependant, nombre de ces processus n'ont pas encore réalisé tout leur potentiel en tant que cadre national de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques forestières. La FAO (www.fao.org/forestry/nfp) et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (partenariat et fonds multidonateurs) (www.fao.org/forestry/nfp-facility) travaillent ensemble à renforcer les capacités des pays en matière de mise en œuvre des PFN et à renforcer la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté.

Évaluation des ressources forestières mondiales

17. L'Évaluation la plus récente des ressources forestières mondiales (FRA 2005) portait sur une bonne quarantaine de variables et tirait profit des expériences acquises dans le cadre des processus relatifs aux critères et indicateurs. Cela a permis de procéder à une première évaluation des progrès en matière de gestion durable des forêts aux échelles mondiale et régionale pour la période 1990-2005 (www.fao.org/forestry/fra2005).

18. Une consultation d'experts tenue en juin 2006 (Kotka V) a confirmé la participation active des pays au processus d'évaluation des ressources forestières mondiales 2005. Les participants ont recommandé que les futures évaluations continuent à porter sur les ressources forestières, leur gestion, leur utilisation et les services qu'elles fournissent, et donnent des renseignements selon les éléments thématiques de la gestion durable des forêts, et notamment les cadres juridique, institutionnel et de politiques. Ils ont également recommandé que la FAO

¹ Par exemple, le Code modèle FAO des pratiques d'exploitation forestière (1996) (www.fao.org/docrep/V6530E/V6530E00.htm). On peut consulter sur le site Internet de la FAO 15 codes des pratiques forestières et plus de cinquante directives volontaires élaborés par la FAO et ses partenaires (www.fao.org/forestry/site/32807/en).

continue à renforcer le réseau de correspondants nationaux, à développer encore la collaboration avec les conventions relatives à l'environnement pour la communication de données et que l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 comprenne une prospection par télédétection de la dynamique de l'utilisation des terres, outre les rapports nationaux et les études spéciales.

Suivi et évaluation des forêts nationales et de l'utilisation des terres

19. Dans la plupart des pays, et en particulier dans les pays en développement, la méconnaissance de la situation, des utilisations et des avantages des ressources forestières, des politiques et institutions forestières demeure un facteur limitant pour la prise de décisions. Pour aider à renforcer la capacité nationale et faciliter un dialogue relatif aux politiques en toute connaissance de cause, la FAO collabore avec ses États Membres et avec d'autres partenaires afin de renforcer le suivi, l'évaluation et la communication de données en ce qui concerne les forêts nationales et l'utilisation des terres, l'accent étant mis sur la collaboration institutionnelle et les informations nécessaires au déroulement des processus relatifs aux politiques.

(www.fao.org/forestry/nfa)

20. La démarche de suivi et d'évaluation repose sur un échantillonnage systématique sur le terrain et sur la télédétection et comprend les paramètres sociaux, économiques et environnementaux liés aux forêts et aux ressources en arbres sur l'ensemble des terres. Jusqu'ici, 10 pays ont bénéficié de l'aide directe de la FAO et une bonne trentaine d'autres pays ont demandé une aide. La capacité de la FAO de donner suite à ces demandes est limitée par la pénurie de ressources. L'évolution actuelle tend vers des évaluations intégrées de l'utilisation des terres, afin de favoriser une harmonisation des politiques intersectorielles.

Partenariat mondial sur la restauration du paysage forestier

21. Le Partenariat mondial sur la restauration du paysage forestier rassemble toutes sortes de groupes de parties prenantes afin d'identifier et de partager des informations sur les pratiques qui restaurent un équilibre convenu des avantages écologiques, sociaux et économiques apportés par les forêts et les arbres, et notamment la remise en état des terres dégradées.

(www.unep-wcmc.org/forest/restoration/globalpartnership/)

22. Aux côtés de la Commission des forêts du Royaume-Uni, du Service forestier du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN), la FAO est membre du Comité directeur qui fournit un appui technique aux pays afin de renforcer la contribution des forêts et des arbres aux moyens d'existence et aux utilisations durables des terres dans les paysages en mosaïque.

Pratiques optimales pour améliorer l'application du droit forestier

23. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour favoriser l'application du droit forestier en vue de lutter contre les pratiques illicites, en particulier les processus d'application des lois forestières et de gouvernance (FLEG), animés par la Banque mondiale, et les initiatives de l'Union européenne et du G-8. Ces processus et les mesures prises à l'échelle nationale ont abouti à la mise au point de pratiques optimales qui peuvent être utiles aux pays dans le cadre de leurs efforts visant à améliorer l'application du droit forestier.

24. La FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont rassemblé et publié conjointement ces pratiques et, par l'intermédiaire d'une série d'ateliers régionaux, favorisent leur utilisation pour le partage d'informations entre les pays et l'élaboration de stratégies et de mesures de nature à lutter contre les activités forestières illicites (www.fao.org/docrep/008/a0146f/a0146f00.htm). De l'avis général, la volonté politique et la lutte contre la corruption sont des conditions préalables à une meilleure application du droit forestier.

Orientations demandées au Comité des forêts

25. Le Comité des forêts est invité à donner des indications sur l'élaboration et l'application de chacun des outils et mécanismes précités, visant à favoriser les progrès en matière de gestion durable des forêts. Il souhaitera peut-être accorder une attention particulière aux aspects suivants:

- intégration sectorielle et coopération entre les diverses parties prenantes des activités forestières courantes dans le cadre du développement durable en général et mesures nécessaires pour asseoir les décisions sur une base large;
- amélioration des liens et mécanismes de retour d'informations entre les niveaux politiques, les décisions relatives à la gestion et la mise en œuvre sur le terrain de la gestion des forêts;
- amélioration et partage des connaissances à l'appui des politiques nationales et de la prise des décisions et harmonisation de la communication des données nationales et internationales.